## Élections professionnelles 2024 : Comment voter ?

Assistance téléphonique 05 67 31 53 03 de 8h à 20h et de 9h à 18h le weekend

Le scrutin se déroulera du 11 juin à 9h au au 18 juin 2024 à 17h.

Le vote se fait exclusivement en ligne sur le site :

<a href="https://elections-personnels-medicaux-2024.sante.gouv.fr/">https://elections-personnels-medicaux-2024.sante.gouv.fr/</a>

Vous avez reçu aux alentours du 27 mai sur votre mail professionnel un mail avec l'en-tête suivant :

**De:** Administrateur Elections < ne-pas-repondre@evote.sante.gouv.fr>

Date: 27 mai 2024 à 20:19:51 UTC+2

À: XXX

Objet: IMPORTANT: Elections Personnels medicaux 2024

Répondre à: ne-pas-repondre@evote.sante.gouv.fr

Il contient les consignes pour pouvoir voter ainsi qu'un un identifiant de vote (dans le paragraphe en bleu).

## En voici les informations les plus utiles

Vous pourrez vous authentifier à cette plateforme selon l'un des deux modes de votre choix :

- soit par l'usage du service Pro Santé Connect, complété par votre numéro d'ordre (si vous n'en disposez pas, celui fourni par courrier) ;
- soit par un identifiant (figurant ci-dessous) et un mot de passe (généré lors de votre connexion sur votre téléphone portable), complétés par votre numéro d'ordre (si vous n'en disposez pas, celui fourni par courrier).

Pour voter en toute sécurité et de manière confidentielle, vous aurez donc besoin de vous munir :

- > Si vous souhaitez vous connecter par Pro Santé Connect :
  - de votre carte CPS ou e-CPS dont vous aurez précédemment vérifié le bon fonctionnement (Si besoin d'informations sur ce service : https://esante.gouv.fr/produits-services/pro-sante-connect)
- > Si vous souhaitez vous connecter par un identifiant et un mot de passe :
  - de votre identifiant : ZZXXW66
  - de votre numéro RPPS et numéro ordinal ou numéro d'inscription à l'ordre (si vous n'en disposez pas, ceux fournis par courrier)
  - Si besoin d'informations sur où trouver ces numéros, vous pouvez consulter les sites internet de la DGOS et du CNG, dont les liens figurent à la fin de ce mail.
  - Ces éléments vous permettront de récupérer votre mot de passe à partir du mardi 11 juin 2024 à 09h00.
- > Dans tous les cas :
  - d'un téléphone portable.

En cas de situation particulière ou de non-réception des informations pour voter

Si vous êtes dans une situation particulière (congé maladie, congé maternité, détachement...) ou que vous n'avez pas reçu les informations nécessaires pour voter (identifiant, RPPS, numéro d'ordre), vous devez impérativement contacter l'assistance téléphonique dont les horaires et les coordonnées figurent ci-dessous.

## Besoin d'aide

Une assistance téléphonique est à votre disposition au 05 67 31 53 03sur toute la période de vote de 8h à 20h et le weekend de 9h à 18h.

Pour plus d'informations notamment, sur les instances concernées, les listes de candidats déposées par les organisations syndicales pour les différents scrutins, et une notice de connexion à la plateforme de vote, n'hésitez pas à consulter les pages internet des organisateurs :

- Celle de la DGOS
   https://sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-etablissement-de-sante-medico-social/ressources-humaines/elections-medecins
- Celle du CNG
   https://www.cng.sante.fr/praticiens-hospitaliers/praticiens-enseignants-hospitaliers/
   elections-representants-personnels-medicaux-2024

Nous tenons à vous remercier pour votre implication et votre participation à ces élections, et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos meilleures salutations.